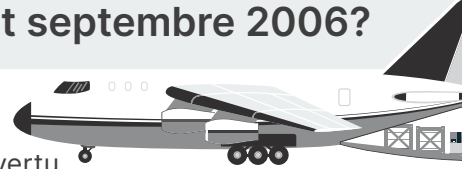


Avez-vous acheté des services d'expédition par fret aérien à l'intérieur, à destination ou en provenance du Canada (sauf les expéditions à destination/en provenance des États-Unis) entre janvier 2000 et septembre 2006?

Si c'est le cas, vous pourriez être touché(e) par les règlements des actions collectives avec British Airways PLC (« British Airways ») et Air Canada. En vertu des règlements, British Airways a convenu de verser 9 000 000\$CAN et Air Canada a convenu de verser 7 000 000\$CAN.



Les montants du règlement seront payés en trois versements sur la période du 15 octobre 2020 au 15 octobre 2021. Les règlements constituent des compromis destinés à mettre fin aux réclamations contestées et ne constituent pas des reconnaissances de responsabilité ou de faute et British Airways et Air Canada nient expressément toute responsabilité ou faute.

Les deux règlements nécessitent l'approbation des tribunaux en Ontario. Le règlement d'Air Canada doit également être approuvé en Colombie-Britannique et au Québec. Les auditions sur l'approbation de l'Ontario et de la Colombie-Britannique se dérouleront conjointement le 21 mai 2021 à 11h00 HNP / 14h00 EST. L'audition sur l'approbation du Québec est prévue le 8 juin 2021 à 14h00 EST.

Lors des auditions sur l'approbation, il sera également demandé aux tribunaux d'approuver un protocole de distribution des fonds du règlement.

Pour de plus amples informations à propos des règlements, de vos options concernant les règlements et des délais pour agir :

Site internet: www.aircargosettlement2.com

Courriel: aircargo@siskinds.com

Téléphone: [1-800-461-6166](tel:1-800-461-6166)

**Vous êtes représenté(e) par Siskinds LLP, Liebman Legal Inc. et
Camp Fiorante Matthews Mogerman LLP**